Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le 30/05/2025
ID : 027-200065787-20250522-DEC_0075_2025-AU

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

1.4

DEC_0075_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

CONTRAT DE FOURNITURE GAZ

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager un contrat de fourniture de gaz,

Le Président décide :

D'engager un contrat de fourniture gaz avec Total Energie. pour le bâtiment suivant :

- Relais Assistante Maternelle 123 Soleil situé rue du Languedoc à Pont Audemer.

Ce contrat est prévu pour une durée de 3 ans.

L'abonnement est fixé 287,29€ ht par an + la part variable de fourniture 59€ ht pour 2025, 54€ ht pour 2026 et 50€ ht pour 2027. la part variable distribution en vigueur à la date de signature s'élève à 11,39€ ht (sur la base de 2024).

Fait à Pont-Audemer, le 22 mai 2025

Le Président

CDC - PONT AUDEMER VAL DE RISLE

Francis COUREL